Zeitschrift: Schweizer Revue : die Zeitschrift für Auslandschweizer
Herausgeber: Auslandschweizer-Organisation
Band: 12 (1973-1974)
Heft: 46

Rubrik: Affaires fédérales

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Transporte weltweit

PANALPINA

rasch + zuverlässig

Direction Commerciale
Alpina House Antwerpen
Tel 03/316790 Telex 31237

DES FROMAGES SUISSES D'ACCORD, MAIS SELECTIONNES PAR

EMMENTAL

S.A.
ZOLLIKOFEN BERNE

BUREAU DE VENTE

EMMENTAL s.p.r.l. - p.v.b.a.
BRUXELLES - BRUSSEL
Rue Sainte-Mariestraat 14
TEL. : (02) 27 84 94
Dir.-Gérant : G. HERDIES

affaires fédérales

RECEPTION DU PRESIDENT DE LA CONFEDERATION A NOUVEL-AN

(V.V.B.) A l'occasion de la nouvelle année, il est de tradition que les représentants des autorités des communes bourgeoises, du canton et de la ville de Berne, accompagnés du corps des diplomates accrédités, représentant tous les pays, rendent visite au président de la Confédération et lui présentent leurs vœux de bonne année. La cérémonie eut lieu cette fois le 8 janvier 1973. Elle s'accompagna du traditionnel cortège, haut en couleurs, des diplomates qui, solennellement traversa la place du Palais fédéral, attirant chaque année un grand nombre de curieux. Aucune raison de renoncer à cette ancienne tradition puisque, comme on le sait, notre président de la Confédération change chaque année; il n'est pas le chef suprême, à l'encontre de certains systèmes de gouvernements étrangers, mais simplement «primus inter pares», le premier parmi ses égaux — en l'occurence les 7 conseillers fédéraux.

NOUVELLE INITIATIVE FEDERALE : LE 1er AOÛT DANS LA CONSTITUTION

(A.T.S.) Le «Mouvement patriotique d'action et de défense» a annoncé à Lausanne le lancement d'une «initiative populaire fédérale pour une fête nationale constitutionnelle et fériée», tendant à introduire dans la constitution fédérale un nouvel article 115 bis ainsi rédigé : «La fête nationale a lieu le 1er août de chaque année. Le 1er août est un jour férié». Pour les initiateurs, qui ont prévu une clause de retrait en faveur de tout projet équivalent de l'autorité fédérale, il s'agit de renforcer «un patriotisme toujours plus défaillant» et d'éviter, en l'officialisant réellement, que la fête nationale ne soit peu à peu abandonnée dans certaines régions du pays.

M. J.P. Carrard, président du mouvement, a précisé que celui-ci, fondé en 1970 pour combattre «l'emprise et la surpopulation étrangères», comptait environ 400 membres, principalement vaudois, mais qu'il désirait s'étendre aux autres régions du pays. Son but est de protéger les valeurs morales et matérielles du pays, les traditions helvétiques et la nature. C'est un mouvement conservateur, indépendant de tout parti politique. Mais en parenté d'idées avec des groupements tels que le parti républicain de M. Schwarzenbach et plus encore l'action nationale de M. Breny.

13e RENTE AVS : LES «ETERNELS RONCHONNEURS» N'ONT PAS GÂTE LE PLAISIR DES AUTRES

L'humeur des bénéficiaires des prestations AVS en Suisse est bonne : le versement de la double rente en septembre (compensation du renchérissement pour 1972) a mis le million de retraités que compte la Suisse dans de bonnes dispositions. 5 à 10% d'entre eux cependant ne se doutaient pas qu'une treizième rente allait leur être versée en septembre. C'est ainsi que certains bénéficiaires de l'AVS, avant tout des personnes âgées et vivant seules, tombèrent des nues et exprimèrent leur surprise en demandant au facteur s'il ne s'était pas trompé. Quelques personnes ont même à cette occasion reçu pour la première fois de leur vie un billet de 500 francs.

M. TSCHUDI «LE PERE DE LA 13e RENTE AVS»

Une enquête menée par l'union PTT auprès de quelques 8.000 bénéficiaires de l'AVS donne un échantillon de leurs réactions. 2% des bénéficiaires ont déclaré qu'il se passe quelque chose. Beaucoup ont qualifié le conseiller fédéral Tschudi de «père de la 13e rente AVS». Il ressort de ce sondage que la 13e rente a aidé un grand nombre de retraités à passer un cap difficile en cette période de renchérissement.

ET TOUJOURS DES INSATISFAITS

Si les réactions positives ont prévalu, il y eut tout de même des insatisfaits : il faut souligner qu'une bonne partie de ceux-ci font partie de ces «éternels ronchonneurs» qui ne peuvent ou ne veulent jamais se réjouir «quelques misérables francs, que peut-on entreprendre avec cela».

Toujours est-il que les facteurs suisses ont eu, pour une fois, une agréable mission à remplir.

QUE COÛTE LA SECURITE SOCIALE ?

(C.P.S.) La protection de la population contre les conséquences économiques de la vieillesse, de la mort et de l'invalidité est une des prinsipales aspirations de notre époque. Au cours de ces dernières années l'édification de l'ensemble des assurances sociales a

fait l'objet de trois initiatives populaires, de nombreuses interventions parlementaires et mémoires aux autorités. Le 3 décembre les citoyens se sont prononcés sur un nouvel article 34 quater de la Constitution fédérale qui mentionne à l'alinéa 1 : la Confédération prend les mesures propres à promouvoir une prévoyance suffisante pour les cas de vieillesse, de décès et d'invalidité. Cette prévoyance résulte d'une assurance fédérale, de la prévoyance professionnelle et de la prévoyance individuelle.

L'Office fédéral des assurances sociales a tenté d'estimer pour 1980 l'ensemble des charges résultant des assurances sociales :

Branche d'assurance	Montant en mrd. Fr.		pour cent du salaire	
	1970	1980	1970	1980
A.V.S., A.I., P.C.*	4,3	14,0	8,6	13,6
Prévoyance professionnelle	5,3	12,2	10,6	11,8
Assurance-maladie	2,0	7,6	4,0	7,4
Assurance-accidents, etc.	1,3	2,8	2,6	2,7
Total	12,9	36,6	25,8	35,5

La charge de 35,5% du salaire calculée pour l'année 1980 ne diminuera pas dans l'avenir mais aura plutôt tendance à s'approcher à long terme des 40%. Avec cette extension de la sécurité sociale, notre pays va au-devant de changements décisifs. Le financement et la répartition des dépenses sociales se répercuteront sur le développement économique. Il faut considérer en outre que les assurances sociales ne représentent qu'une partie des prestations toujours croissantes de l'Etat. A cela s'ajoutent les dépenses pour la formation, l'infrastructure ainsi que celles auxquelles on doit consentir en vue de la protection de l'environnement.

L'exemple d'autres pays montre que le développement, en lui-même réjouissant, de la sécurité sociale, met en mouvement des forces qui peuvent accélérer la dépréciation monétaire. Les entreprises tentent de répercuter sur les prix l'augmentation des charges sociales. L'augmentation des prix et l'élévation des charges sociales forcent d'autre part les travailleurs à demander de plus hauts salaires. La courbe des prix et des salaires s'éloigne de ce qui est économiquement possible. Dans plusieurs pays, la lutte pour la répartition du produit social est devenue si aiguë que les prix et les salaires montent même si l'économie est stagnante. A la redistribution du revenu par la sécurité sociale s'ajoute encore celle qui provient de l'inflation. L'économie de marché est faussée, ce qui a à nouveau pour conséquence d'affaiblir les forces qui résistent à l'inflation. Sur le plan économique la sécurité sociale peut donc très bien présenter deux visages.

La Suisse et le Tourisme

AFFLUENCE RECORD DE TOURISTES BELGES EN SUISSE

Selon les statistiques de l'été 1972, le nombre de nuitées belges dans les hôtels suisses a de nouveau augmenté (+5%) totalisant le $7\frac{1}{2}$% des touristes

CIBA—GEIGY

est une entreprise industrielle diversifiée dont l'activité s'étend à de nombreux domaines de produits chimiques spéciaux : colorants, produits pharmaceutiques, agrochimie, matières plastiques et additifs, photochimie et produits de grande consommation.

CIBA—GEIGY